

<http://lettres-lca.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article70>

Lettre de rentrée 2009-2010

- Archives - 2009-2010 -

Date de mise en ligne : mardi 13 octobre 2009

Copyright © Lettres & Langues et Cultures de l'Antiquité - Tous droits

réservés

Sommaire

- [I Les nouveaux programmes](#)
- [II Histoire des arts \(B.O \(...\)\)](#)
- [III Examens](#)
- [IV Initiatives académiques](#)
- [V Lettres et TICE](#)
- [VI Perspectives pour les \(...\)](#)

Chères collègues, Chers collègues,

Les IPR de Lettres, à quelques semaines de la rentrée, souhaitent vous faire part d'informations générales, aussi succinctes que possible, qui devraient vous permettre d'avoir une vue d'ensemble des dossiers majeurs pour l'année scolaire qui s'ouvre. Seront ici évoqués les nouveaux programmes, la généralisation de l'histoire des arts, le déroulement des examens ainsi que les différentes initiatives académiques pour promouvoir les lettres. Nous terminerons sur des éléments qui concernent plus particulièrement la carrière des enseignants.

I Les nouveaux programmes

Les nouveaux programmes de français au collège (B.O du 28 août 2008)

Mis en oeuvre de façon progressive, ils sont appliqués cette année en 6ème, ce qui a donné lieu à des journées de formation en mai dernier. Ces [Instructions](#) s'inscrivent dans la continuité des programmes précédents avec, notamment, le maintien du « décloisonnement » et du cadre de la séquence ; ils insistent sur l'apprentissage du lexique, intègrent l'histoire des arts et le B2i, et ils soulignent la nécessité de faire entrer les élèves dans l'écrit dès le début de l'année : les travaux de rédaction doivent être fréquents (toutes les trois semaines, indique précisément le texte) comme les lectures ; la littérature de jeunesse est à réserver pour les lectures cursives autonomes. Des journées de formation seront proposées en vue de la mise en oeuvre de ces programmes en 5ème à la rentrée prochaine.

Les nouveaux programmes de langues et cultures de l'Antiquité au collège (BO du 27 août 2009)

Ils sont déjà [publiés](#) et seront mis en oeuvre de façon progressive à partir de la rentrée scolaire prochaine. Des journées de formation seront organisées.

Les programmes insistent sur l'intérêt particulier du recours aux TICE pour la recherche de documents, pour la validation du B2i, pour la fréquentation, avec les élèves, de sites comme [Helios](#), [Musagora](#) ou des sites académiques qui proposent des approches différentes : les ressources ne manquent pas et montrent la singulière vitalité de notre discipline.

Les nouveaux programmes de langues et cultures de l'Antiquité au lycée (BO du 9/4/2009)

La mise en oeuvre des nouveaux programmes ([Bulletin officiel n° 32 du 13 septembre 2007](#)) se poursuit cette année en classe de Terminale. En conséquence sont prévues pour les épreuves d'examen quelques modifications qui ont

fait l'objet d'une note de service ([MENE0900242N - Ministère de l'Education nationale](#)). Des actions de formation ont été programmées : le stage 09AO100138 notamment, et des stages à public désigné (professeurs de langues anciennes en Terminale uniquement) assurés par des universitaires et consacrés aux oeuvres de Sophocle (Rdipe Roi) et d'Ovide (L'Art d'aimer) qui entrent au programme ([MENE0900239N - Ministère de l'Education nationale](#)). Pour l'épreuve orale de langues anciennes au baccalauréat (séries ES, L et S), l'Inspection Générale tient à préciser, pour prévenir les malentendus qui pourraient naître de l'interprétation de la phrase « l'épreuve orale porte obligatoirement sur les trois entrées du programme », que l'expression « entrées du programme » renvoie à l'annexe IV du BO du 13 septembre 2007, où un tableau délimite le programme :

« Trois séquences au minimum :

- ▶ une séquence sur l'oeuvre au programme ;
- ▶ deux séquences portant sur deux entrées différentes parmi les trois autres ».

Pour éviter tout embarras, la DGESCO publiera prochainement (sans doute dans le courant du mois de novembre) un texte rédigé sur l'initiative de l'IGEN.

II Histoire des arts (B.O du 28 août 2008)

L'organisation de cet enseignement a fait l'objet d'un arrêté publié au BO du 28 août 2008 ([Enseignement de l'histoire des arts à l'école primaire, au collège et au lycée](#)). Introduit l'an dernier à l'école primaire, il est généralisé cette année au collège et son évaluation fera l'objet d'une expérimentation à la session 2010 du DNB (diplôme national du brevet). La circulaire de rentrée (mai 2009) annonçait déjà (p. 9) : « Toutes les écoles et tous les établissements doivent avoir intégré à leur projet d'établissement l'éducation artistique et culturelle, comprenant la pratique artistique mais aussi l'histoire des arts (...). Au collège, les programmes en application à la rentrée 2009 intègrent tous un volet histoire des arts (...). » [1]

L'histoire des arts ne se confond avec aucun des dispositifs culturels ou artistiques existant, classe à PAC, classe à horaire aménagé (musique, danse, théâtre, arts plastiques), ni avec le volet culturel de l'accompagnement éducatif. La phrase qui ouvre le préambule témoigne de l'ambition du projet : « L'enseignement de l'histoire des arts est un enseignement de culture artistique partagée. Il concerne tous les élèves. Il est porté par tous les enseignants. Il convoque tous les arts. » Il s'agit d'un « enseignement qui instaure des situations pédagogiques pluridisciplinaires et partenariales. [II] implique la constitution d'équipes de professeurs réunis pour une approche sensible et réfléchie avec des oeuvres d'art de tout pays, de toute époque (...). » Il repose sur les trois piliers que sont « les repères historiques, les domaines artistiques et les listes de thématiques ».

L'enseignement de l'histoire des arts n'est donc pas à proprement parler un enseignement mais une modalité particulière de mise en oeuvre de projets interdisciplinaires reposant sur des grandes oeuvres (comme sujet ou comme enjeu) s'inscrivant au sein des horaires et des contenus disciplinaires, et non en sus. Des stages sont prévus sur la question. Vous pourrez également vous reporter avec profit au site EDUSCOL et à la publication du SCEREN de juin 2009 (*Les dossiers de l'ingénierie éducative n°66*, « Des outils pour l'Histoire des Arts »).

Dans un collège de l'académie, un projet à valeur expérimentale sera conduit cette année avec le MAC (Musée d'art contemporain) à propos de l'oeuvre de Ben. Deux professeurs, de lettres et d'arts plastiques, se sont engagés dans ce projet qui concernera les quatre niveaux du collège.

Au collège, expérimentation de l'évaluation de l'histoire des arts

L'arrêté publié au BO n° 31 du 27 août 2009 ([MENE0916156A - Ministère de l'Education nationale](#)) indique que pour obtenir le DNB, sera, entre autres, prise en compte « la note obtenue à l'oral d'histoire des arts ».

En outre, il annonce des modalités particulières d'évaluation pour la session 2010, année d'expérimentation : les candidats qui choisiront d'être évalués en histoire des arts, passeront un oral au titre d'enseignement optionnel (seuls les points au-dessus de 10 seront comptés). Une note de juillet 2009, adressée aux chefs d'établissement précise les modalités de cet oral (obligatoire pour l'obtention du DNB 2011) d'une durée maximale de 15 minutes et mené par deux professeurs (dont un d'arts plastiques, musique ou Histoire) . « L'évaluation est organisée sous l'autorité du

chef d'établissement dans le cadre de l'emploi du temps des élèves au sein d'une séquence pédagogique menée par un des professeurs associés à l'enseignement de l'histoire des arts. Elle s'effectue au moment jugé opportun par les professeurs concernés et prend la forme d'un entretien oral mené par un binôme de professeurs comportant au moins un professeur d'un enseignement artistique ou d'histoire ».

[\[2\]](#)

Merci de faire connaître vos projets à Catherine LACHNITT, IPR responsable du dossier pour les lettres.

III Examens

Sans revenir sur ce qui a été dit plus haut des épreuves de langues anciennes et de l'évaluation de l'histoire des arts, ce chapitre apporte quelques compléments sur le DNB et le baccalauréat.

Evaluation du socle de connaissances et de compétences pour l'obtention du DNB

Le BO n° 31 du 27 août 2009 indique que pour obtenir le DNB 2011, seront prises en compte :

- ▶ la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, palier 3,
- ▶ la note obtenue à l'oral d'histoire des arts,
- ▶ les notes obtenues à l'examen du brevet,
- ▶ les notes de contrôle continu obtenues en cours de formation,
- ▶ la note de vie scolaire.

Une note du 13 juillet 2009 précise les modalités de la validation du socle pour la session 2010 du DNB : seuls les niveaux A2 en langue vivante et le B2i seront nécessaires pour l'obtention du DNB. En revanche, la tenue du document attestant la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun sera obligatoire dès la rentrée 2009. Il est préconisé de renseigner cette attestation dès la classe de 4ème ; cette tâche est assurée par les professeurs principaux après concertation avec les équipes pédagogiques. En 3ème, lors du conseil de classe du troisième trimestre, le chef d'établissement valide ou non l'acquisition du socle commun.

Le déroulement des EAF (épreuves anticipées de français)

En concertation étroite avec la DEC (Division des examens et concours), les IPR de lettres sont attentifs à ce que ces lourdes tâches de fin d'année soient réparties entre le plus grand nombre possible. S'ils sont sollicités par une équipe, ils vérifient, en liens avec les services, qu'aucune injustice n'est commise ; de même, s'il y a recours des familles, après vérification par l'administration qu'il y a absence d'erreur matérielle, ils peuvent être amenés, dans ces cas particuliers qui sont rares du fait de la tenue des réunions d'harmonisation, à examiner avec le plus grand soin la notation incriminée et à en proposer exceptionnellement la modification. Cela dit, il semble qu'une formation des examinateurs serait opportune, tant en ce qui concerne l'évaluation que la notation sur des bases docimologiques harmonisées.

IV Initiatives académiques

L'objectif n'est pas là de dresser une liste exhaustive des différentes actions entreprises ou soutenues par l'Inspection pédagogique régionale de lettres, mais de proposer un échantillon révélateur des projets qu'elle promeut ou appuie, singulièrement dans le domaine de la littérature actuelle.

Devant le succès de la formation « **1957 aux éditions de Minuit** » qui a eu lieu le 3 février 2009, nous avons décidé

de la réitérer cette année. Ce stage inscrit dans un contexte plus large, scientifique et didactique, l'utilisation pédagogique d'un DVD d'entretiens avec **Michel BUTOR** publié par le CRDP de Lyon en 2007. Il aura lieu le 24 novembre, à la bibliothèque de la Part-Dieu. Une information a d'ores et déjà été adressée aux établissements. Pour sa seconde édition, nous accompagnons le « **Prix littéraire des lycéens et apprentis rhônalpins** » qui comprend deux catégories : roman et nouvelle - bande dessinée ; le public concerné est scolarisé dans les lycées généraux et technologiques, dans les lycées professionnels, dans les lycées agricoles et les structures de formation d'apprentis situés en Rhône-Alpes. La formation des enseignants engagés dans cette action aura lieu le 2 décembre. L'édition 2010 des **Assises Internationales du Roman** verra se poursuivre le partenariat entre le rectorat (Délégation académique à l'action culturelle et Inspection pédagogique de lettres), Lyon Plus et la Villa Gillet. Une réunion de lancement de l'initiative est programmée le mercredi 18 novembre à 14 heures à la Villa Gillet, un courrier vous sera adressé dans les prochains jours par la voie hiérarchique. La maquette de l'action est identique pour l'essentiel (choix d'un auteur et d'une de ses oeuvres, journée de formation des enseignants, rédaction en classe d'un article pour Lyon Plus, invitation des élèves à une des tables rondes des Assises).

L'animation pédagogique autour des Assises ne s'adressant jusqu'à maintenant qu'à un public de lycéens, il nous est apparu nécessaire de la compléter par une action conçue pour les collégiens. Nous mettons en place de façon expérimentale un **atelier de création littéraire** qu'animera **Agnès DESARTHE** : deux classes de 3ème du collège Gilbert Dru liront l'ouvrage qu'elle vient de publier, **Le remplaçant**, 87 pages, éditions de l'Olivier, puis écriront avec son concours un texte dont le statut et le thème restent à définir. Ils assisteront fin mai à une lecture de l'oeuvre qu'Agnès DESARTHE donnera dans le cadre des Assises. Pour donner un écho plus vaste à cette initiative, nous avons pris contact avec le responsable de l'animation culturelle de l'espace numérique de travail **Laclasse.com** : un espace y sera réservé à cette initiative, permettant l'échange sur la réception de l'oeuvre, l'écriture de commentaires postés sur un blog, etc. Une quinzaine de classes d'autres collèges pourra se joindre aux collégiens de Gilbert Dru pour assister à la lecture donnée durant les Assises.

V Lettres et TICE

Les priorités dans ce domaine seront pour cette année, et en accompagnement de la mise en oeuvre des programmes, la généralisation des usages, notamment concernant l'écriture. Il est bon de rappeler que l'utilisation des médias numérisés apporte une plus-value pédagogique indéniable pour le traitement de la difficulté scolaire, l'accès à l'autonomie, l'individualisation et la personnalisation des parcours d'apprentissage. C'est un vecteur de qualité et d'efficacité si on place les élèves en position de production et de création, si on utilise ces médias dans le cadre de projets. C'est pourquoi nous attachons de l'importance à l'utilisation des ENT par les professeurs de lettres, notamment pour l'accompagnement éducatif. C'est pourquoi nous appelons ces professeurs à s'impliquer sans réserve dans l'apprentissage et la validation du B2i, qui est une sorte de laboratoire de l'évaluation par compétence et en situation. C'est pourquoi enfin nous suivons avec la plus grande attention et le plus grand intérêt l'expérimentation des manuels numériques en ENT qui se conduit dans quatre collèges du Rhône.

VI Perspectives pour les professeurs

Formations promotionnelles

Pour la préparation aux **Agrégations internes** de lettres classiques et de lettres modernes, il convient de s'adresser à [Marie-Joëlle BRUCHON](#), responsable de la formation.

Il existe une préparation au **CAPES interne de lettres modernes**. Le responsable de la formation est J.-F. COLOMBET.

La date limite d'inscription aux concours est le 20 octobre (17 heures).

Certifications complémentaires (BO du 28/10/2004)

Les professeurs désireux de se spécialiser dans l'un des domaines suivants (théâtre, Français Langue seconde ou audio-visuel) peuvent préparer et passer une « certification complémentaire ». Il convient de s'adresser à :

- ▶ [Irène DEVANCIA](#) pour le théâtre,
- ▶ [René NALLET](#) pour le FLS,
- ▶ [Hervé de MONPLANET](#), IA-IPR Arts plastiques, pour l'audio-visuel.

La date limite de retrait du dossier d'inscription à ces examens est le 30 octobre comme l'indique le BIR (bulletin d'informations rectorales) du 28/09/09. Le dossier vous informe sur la date de forclusion - à respecter absolument - et sur la possibilité de bénéficier d'une préparation DAFOP.

Nous vous invitons à consulter très régulièrement le BIR ([Bulletin d'informations rectorales \(BIR\) de la semaine](#)), ainsi que le B.O auquel vous pouvez vous abonner en ligne ([Abonnement - Ministère de l'Education nationale](#)).

Il nous reste à vous souhaiter une très bonne année scolaire. N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos initiatives : nous souhaitons donner de la publicité aux bonnes pratiques, grâce en particulier aux pages « lettres » du site académique.

**Irène DEVANCIA Claude JEANNERET Catherine LACHNITT
Anne-Marie MAZALEYRAT René NALLET**

PS : Nous vous rappelons que pour recevoir les informations que nous diffusons régulièrement par courriel (notamment en vous transmettant copie des messages que nous adressons par voie hiérarchique) il vous convient d'activer votre boîte électronique professionnelle. Pour vous aider à ce faire, nous avons mis en ligne de l'aide sur le site académique [Messagerie](#). Il est en effet normal et souhaitable que la communication professionnelle passe par une adresse professionnelle ; il est par ailleurs impossible de constituer la liste de diffusion des professeurs de lettres de l'académie de Lyon autrement que par un mécanisme automatique fondé sur les adresses professionnelles : c'est une question d'échelle, vous êtes environ 3500...

[1] Voir p. 4 des programmes de français au collège (28 août 2008)

[2] Cette note précise la durée de cet entretien (15 minutes maximum) qui peut « concerner un ou plusieurs élèves, porter sur tout objet d'étude abordé durant l'année (...), s'appuyer sur un ou plusieurs document(s) proposés par les examinateurs ou bien sur une réalisation (personnelle ou collective) effectuée en classe dans le cadre de l'enseignement de l'histoire des arts (dossier, diaporama, DVD, dessins, schémas, exposition, création...).

L'évaluation donne lieu à une note sur 20 points, affectée d'un coefficient 2. ».